Grant Thornton

Actualités sociales Septembre 2022

Que retenir ?

Les actualités sociales de la rentrée 2022

Le mercredi 21 septembre 2022, nos experts Paie et Conseil Social ont animé un *webinar* portant sur les actualités sociales de la rentrée. Vous pouvez dès à présent le retrouver en *replay* grâce à **ce lien**.

Quelles mesures retenir de cette présentation ?

L'été 2022 a été particulièrement riche en nouveautés pour les services RH : du « *package* pouvoir d'achat » instauré par la loi pouvoir d'achat et la loi de finance rectificative pour 2022, en passant par la réforme de l'assurance chômage et les mises à jour du BOSS, retrouvez en synthèse les nouveautés à retenir ci-dessous.

La loi « pouvoir d'achat » du 16 août 2022

Cette loi comporte un certain nombre de mesures destinées à répartir la valeur créée par les sociétés et la redistribuer aux salariés :

- La prime de partage de la valeur (PPV) est instaurée en lieu et place de la PEPA avec un régime de faveur renforcé pour les années 2022 et 2023,
- Un mécanisme de déblocage anticipé des sommes épargnées au titre de la participation et de l'intéressement est en cours jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'achat de biens ou fournitures de services,
- La mise en place de l'intéressement est simplifiée.

La loi de finance rectificative pour 2022

Des mesures sont prises pour inciter les employeurs à participer à la prise en charge des frais de transport domicile - lieu de travail de leurs salariés :

- L'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu de la prise en charge des frais de transport en commun peut être portée à 75% du montant des titres de transport,
- Les frais de transport personnels (véhicules personnels ou modes alternatifs de déplacement) peuvent être pris en charge plus facilement avec un seuil relevé de 700€ par an et par salarié dont 400€ au titre des frais de carburant.

Un mécanisme de rachat des jours de RTT est également créé et aligné sur le régime social et fiscal des heures supplémentaires : réduction de cotisations sociales, exonération d'impôt sur le revenu dans la limite de 5000€ net par an (7500€ net par an pour l'année 2022).

Enfin, les titres restaurant peuvent être financés par les employeurs jusqu'à 5,92€ par anticipation de la revalorisation au 1er janvier 2023. Les indemnités de repas devraient également suivre par décret à venir.

Réforme de l'assurance chômage

Les premiers taux de cotisation patronale « bonusés » et « malusés » ont été envoyés aux entreprises fin août / début septembre 2022.

La réglementation assurance chômage qui doit prendre fin au 1er novembre 2022 devrait être prolongée par décret à paraître en attendant la nouvelle réglementation :

- Jusqu'au 31 décembre 2023 pour le volet concernant les modalités de calcul de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et détermination du salaire de référence,
- Jusqu'au 31 août 2024 pour l'application du bonus / malus.

Mises à jour du Bulletin Officiel de Sécurité Sociale (BOSS)

Le recueil de doctrine administrative liée à la paie, régulièrement mis à jour, a connu quelques évolutions notables durant les derniers mois :

- Précisions autour des remboursements des frais professionnels et de l'application de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels,
- Publication d'une nouvelle rubrique dédiée au calcul de l'effectif sécurité sociale,
- Publication d'une nouvelle rubrique dédiée à la protection sociale complémentaire,
- Prise de position autour de l'application du *prorata* de plafond de sécurité sociale aux salariés en forfait annuel en jours et en temps partiel thérapeutique.

Mesures diverses

Parmi les mesures diverses sont notamment à noter :

- La prolongation de l'aide exceptionnelle à l'embauche des alternants jusqu'au 31 décembre 2022,
- La réactivation jusqu'au 31 janvier 2023 de l'activité partielle « personnes vulnérables » avec un remboursement de l'employeur ramené à 60% de la rémunération de référence,
- L'extension de l'indemnisation employeur des arrêts de travail dérogatoires Covid-19 jusqu'au 31 décembre 2022.

Contacts

Patrice CHEVALIER, Associé,
Directeur National Paie et Conseil Social
E : patrice.chevalier@fr.gt.com
M : +33 6 03 17 01 00

Amélie SEGUIN, Juriste,
Manager activité Paie et Conseil Social
E : amelie.seguin@fr.gt.com
M : +33 7 57 44 26 70

Adrien BILLAUX, Juriste,
Activité Paie et Conseil Social
E : adrien.billaux@fr.gt.com
M : +33 2 32 10 83 16

Agnès de RIBET, Associée,
En charge du *Marketing*, de la Communication et du *Business Development*
E : agnes.deribet@fr.gt.com

www.grantthornton.fr

Grant Thornton France

@GrantThorntonFr

Grant Thornton France

Grant Thornton